

CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 21 février 2012 – 20:45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS PRINCIPAL – AMENAGEMENT ET TRANSPORT

2 – CONVENTION DE PARTENARIAT OISE-EST INITIATIVE

3 – REGIE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUJ : REMISE GRACIEUSE

4 – COTISATION C.O.S. DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE COMPIEGNE

5 - HAUTS DE MARGNY, TARIFICATION SPECIFIQUE DU POLE EVENEMENTIEL POUR LES CIRQUES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

6 - COMPIEGNE – SITE EX-NAMUR – PROGRAMME TERTIAIRE ET RESIDENTIEL DU GROUPE IMMOBILIER TIVOLI ASSOCIES

7 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PROJET D'IMPLANTATION D'A.T.M.R.

8 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PROJET D'IMPLANTATION DE COFILM

9 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PROJET D'IMPLANTATION D'EURO DIRECT

10 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – AIDE FINANCIERE AU PROJET OLYGOSE

11 - LA CROIX SAINT OUEN – PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE – PROJET HYGIE SANTE

FONCIER - AMENAGEMENT

12 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC DES JARDINS – DEFINITION DU PRIX DE CESSION DES PARCELLES VENDUES EN LOTS LIBRES

13 - COMPIEGNE – LANCEMENT D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE SUR LE SITE DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR

14 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – ZAC DES DEUX RIVES – MODIFICATION DE MODALITES DE PAIEMENT DE L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE M. DESNOES

15 - JAUX – ETUDES PREALABLES A LA CREATION DE LA ZAC DE L'ECO-QUARTIER – CHOIX DU PRESTATAIRE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION VISANT A ETABLIR L'ETUDE D'AVANT PROJET ET LES MISSIONS COMPLEMENTAIRES

HABITAT

16 – CHOISY-AU-BAC – MISE EN ŒUVRE DU LOTISSEMENT LES MARRONNIERS – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

17 – COMPIEGNE – BATIMENT EX-BANQUE DE FRANCE – CESSION D'UN APPARTEMENT

18 - BILAN DE REALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

19 - COMMUNES DE L'ARC – VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

20 - PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE « PROJET PIVERT » - VIABILISATION DU TERRAIN - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

21 - BASSINS DE COMPENSATIONS ET D'ATTENUATION DE RIVECOURT – AVENANT POUR L'ETUDE HYDRAULIQUE

22 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ARC EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

URBANISME

23 - ELABORATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT OISE LA VALLEE 2013

24 - BIENVILLE – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

25 - SAINT SAUVEUR – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

26 - LE MEUX – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

27 - JAUX – MISE EN OEUVRE DE L'ECO-QUARTIER – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

28 - CHOISY AU BAC – MISE EN ŒUVRE DE LA ZAC DU MAUBON – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

TRANSPORT ET MOBILITE

29 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU SMTCO POUR L'ANNEE 2013

ADMINISTRATION

30 - ADHESION AU SMVO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ATTICHY

31 - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE

32 - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTIONS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 février 2013

FINANCES

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS PRINCIPAL – AMENAGEMENT ET TRANSPORT

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS PRINCIPAL – AMENAGEMENT ET TRANSPORT

Conformément à la loi du 6 février 1992, votre assemblée doit débattre sur les orientations générales du budget.

Au terme de ce débat, votre assemblée devra alors prendre acte des orientations budgétaires qui ont été définies pour chacun des budgets sus-énoncés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du lundi 11 février 2013,

Vu la loi du 6 février 1992 n°92-125, relative à l'Administration Territoriale de la République,

Après avoir pris connaissance de ce rapport, à l'issue du débat,

PREND ACTE des orientations budgétaires définies ci-dessus relatives aux Budgets Principal, Aménagement et Transport de l'année 2013.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

FINANCES

2 – CONVENTION DE PARTENARIAT OISE-EST INITIATIVE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

2 – CONVENTION DE PARTENARIAT OISE-EST INITIATIVE

L'association Oise Est Initiative a pour objet de favoriser, de soutenir et d'accompagner, notamment par une aide financière, la création d'entreprises sur les territoires de l'est du Département de l'Oise, adhérents à l'association.

L'appui des créateurs consiste en :

- Un accompagnement technique en amont et tout au long de la démarche de création ou de reprise ;
- L'octroi d'une aide financière, sous la forme d'une avance remboursable sans garantie, ni intérêts selon les conditions fixées par le Comité d'Agrément de l'association ;
- Un suivi et un parrainage après le démarrage de l'activité.

Le montant de l'adhésion à la Plateforme France Initiative s'élève à **50.279,80 €** pour 2013 et se répartit de la manière suivante :

- Une participation au cofinancement du budget de fonctionnement pour **32 623,80 €**. Ce montant pour 2013 est identique à celui de 2011 et 2012.
- Une participation au fonds de prêts calculée selon le nombre de projets financés en 2012, à la hauteur de 824 € par projet financé sur le territoire de l'ARC, soit un total de **15.656,00 €**.

En 2010, 23 projets ont été financés pour un montant de 18 952 € ayant permis la création de 61 emplois.

En 2011, 33 projets ont été financés pour un montant de 27 192€ ayant permis la création ou le maintien de 101 emplois.

En 2012, 19 projets ont été financés pour un montant de 15 656 € ayant permis la création ou le maintien de 44 emplois.

- Une contribution de **2 000 €** au titre du partenariat de l'ARC aux trophées de l'Initiative 2013, manifestation destinée à promouvoir nos actions en faveur de créateurs et de repreneurs d'entreprises.

Il vous est proposé, sur la base des informations énoncées ci-avant, d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes avec l'association Oise Est Initiative.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TRINCHEZ,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, sur la base des informations énoncées ci-dessus, à signer les conventions correspondantes avec l'association Oise Est Initiative.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitres 65 et 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

FINANCES

3 – REGIE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX : REMISE GRACIEUSE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, , José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

3 – REGIE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX : REMISE GRACIEUSE

La régie de l'aire d'accueil des gens du voyage a été victime d'une agression survenue le 3 décembre 2012.

Suite à cet incident, Monsieur le Trésorier, a constaté sur les procès verbaux, après encaissement des chèques régularisés, un déficit définitif de la somme de : 7 741 €.

En application des dispositions en la matière, il appartient aux régisseurs concernés de présenter auprès du Directeur Départemental des Finances Publiques une décharge de responsabilité et au cas où, celle-ci ne serait pas accordée, une demande de remise gracieuse.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de se prononcer sur ces demandes.

Le Conseil d'agglomération

Entendu, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE les régisseurs concernés de présenter auprès du Directeur Départemental des Finances Publiques une décharge de responsabilité et au cas où, celle-ci ne serait pas accordée, une demande de remise gracieuse.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Gens du voyage au compte 6718.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

FINANCES

4 – COTISATION C.O.S. DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE COMPIEGNE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

4 – COTISATION C.O.S. DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE COMPIEGNE

Par délibération en date du 26 décembre 1996, l'Assemblée délibérante a décidé d'allouer au Comité des Œuvres Sociales une subvention annuelle pour financer les opérations dans le cadre de ses compétences, notamment :

- participation aux voyages et séjours pour les agents et leurs enfants ;
- participation aux sorties culturelles et sportives ;
- prêts à taux préférentiel ;
- spectacles de Noël et distribution de jouets ;
- diverses activités.

Cette participation est fixée au taux de 0,6 % de la masse salariale de l'année 2012, soit 21.912,24 €.

Il vous est proposé d'autoriser le versement de cette subvention au C.O.S. et son inscription au budget de l'exercice.

Le Conseil d'agglomération

Entendu, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu la délibération du 26 décembre 1996,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de cette subvention au C.O.S. des agents des services publics de Compiègne.

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci un Vice-Président, à signer les actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 65 - article 6574.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 février 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

5 - HAUTS DE MARGNY, TARIFICATION SPECIFIQUE DU POLE EVENEMENTIEL POUR LES CIRQUES

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

5 – HAUTS DE MARGNY, TARIFICATION SPECIFIQUE DU POLE EVENEMENTIEL POUR LES CIRQUES

Le Conseil d'Agglomération a adopté par délibération du 23 février 2012 une tarification temporaire du Pôle Événementiel des Hauts de Margny.

La volonté de renforcer l'accueil des cirques sur le territoire compiégnais a amené l'ARC à revoir les conditions de cet accueil, notamment en tenant compte de la gêne occasionnée par les travaux d'aménagement du Tigre.

Prochainement, une charte d'accueil sera proposée au Conseil d'Agglomération qui déterminera les obligations minimales des parties. Il s'agit là, de favoriser l'information et la sensibilisation des élus locaux aux arts du cirque, entendus comme partie intégrante de leur politique culturelle et événementielle.

Dans ce contexte, il convient de redéfinir un tarif, pour la seule année 2013, spécifique au passage des cirques pour la plateforme et le parking des Hauts de Margny :

Lieu	Nombre de places sous chapiteau	Tarif du droit de place	Prix journée montage ou démontage
Plateforme et parking	moins de 500 places	250 € pour 3 jours maximum 50 € par jour au-delà	50 € par jour
	entre 500 et 1000 places	500 € pour 3 jours maximum 100 € par jour au-delà	
	Au-delà de 1000 places	1250 € pour 3 jours maximum 500 € par jour au-delà	

Les prestations incluses dans le droit de place et fournies par l'ARC sont les suivantes :

- utilisation de la plateforme et du parking
- gestion des flux et l'accès au parking spectateurs
- mise à disposition de sacs poubelles au siège de l'ARC dans les horaires d'ouverture au public

Les prestations pouvant être fournies par l'ARC et facturées en sus sont les suivantes :

- eau facturée au réel avec branchement sur compteur forain dans la limite de capacité qu'offre la plateforme

Les prestations ci-après resteront à la charge exclusive des cirques :

- location de sanitaires
- location de bennes à déchets
- groupe électrogène

Le Conseil d'agglomération

Entendu, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2013, les tarifs ci-dessus indiqués pour le passage des cirques utilisant la plateforme et le parking des hauts de Margny.

ADOPTÉ à l'unanimité **PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

6 - COMPIEGNE – SITE EX-NAMUR – PROGRAMME TERTIAIRE ET RESIDENTIEL DU GROUPE IMMOBILIER TIVOLI ASSOCIES

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

6 - COMPIEGNE – SITE EX-NAMUR – PROGRAMME TERTIAIRE ET RESIDENTIEL DU GROUPE IMMOBILIER TIVOLI ASSOCIES

La SAS TIVOLI ASSOCIES est spécialisée dans la promotion et la construction immobilière. Les réalisations de cette entreprise portent sur des immeubles tertiaires et d'habitations. La société vient de livrer un ensemble immobilier de 10 700 m² à Quincy sous Sénart (91), comprenant un immeuble de bureaux et d'activités ainsi qu'une résidence étudiante et hôtelière pour un investissement d'environ 12 millions d'euros.

Le choix de l'entreprise s'est porté sur une parcelle de 7 422 m² située au 6 rue Pierre et Marie Curie à Compiègne (sur l'ancien site Namur, près de la résidence étudiante).

Le programme envisagé comporterait 3 bâtiments :

- 1 bâtiment de bureaux avec garage en semi souterrain pour une surface de plancher de 2 114 m² et une emprise foncière de 2 835 m² ;
- 1 bâtiment de 33 logements pour une surface de plancher de 2 001 m² et une emprise foncière de 1 936 m² ;
- 1 bâtiment réalisé en 2^{ème} phase pour une surface de plancher de 1 630 m², destiné à des bureaux sur une emprise foncière de 2 651 m².

Les surfaces tertiaires sont en R+2. L'immeuble destiné aux logements est en R+3 avec plus de 60% de T3 et T4.

L'ARC envisage de céder une parcelle d'environ 7 422 m² sous réserve d'ajustement de la surface, cadastrée AI n°57p à Compiègne.

Le prix est calculé sur la base de 180 € HT le m² de terrain. Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

Compte tenu de l'intérêt du projet et d'un programme en 2 tranches, il est proposé de prévoir un échelonnement du paiement du prix de cession selon les modalités suivantes :

- 1^{er} versement correspondant aux 4 771 m² de terrains nécessaires au premier bâtiment tertiaire et à l'immeuble de logements soit un total de 858 780 € HT, sous réserve d'un ajustement de surface, versé à la signature de l'acte authentique ;

- Le solde correspondant à la parcelle restante de 2 651 m², soit 477 180 € HT (sous réserve d'un ajustement de surface), nécessaire au second bâtiment tertiaire, sera versé au plus tard un an après la signature de l'acte de la première tranche ou à la date d'engagement des travaux du 3^{ème} bâtiment si celui-ci a lieu dans l'intervalle.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 1 335 960 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 30 janvier 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'une parcelle d'environ 7 422 m² située au 6 rue Pierre et Marie Curie à Compiègne au groupe immobilier TIVOLI Associés ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 180 € HT/m² soit un montant total de 1 335 960 € HT sous réserve d'ajustement de surface et aux conditions de versement précisées ci-dessus.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette cession.

PRECISE que la recette sera inscrite au budget aménagement, chapitre 70

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

7 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PROJET D'IMPLANTATION D'A.T.M.R.

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

7 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PROJET D'IMPLANTATION D'A.T.M.R.

Implantée depuis 2005 dans le centre-bourg de La Croix Saint Ouen, la société ATMR (Ascenseurs Travaux Maintenance Rénovation) est spécialisée dans la maintenance, la mise aux normes et la modernisation des ascenseurs.

Au regard de son développement et dans le cadre d'une démarche patrimoniale (actuellement, ATMR loue un bâtiment), cette entreprise, qui se trouve dans des locaux trop étroits, souhaite transférer son activité sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny.

Le projet porte sur la création d'un nouveau bâtiment de 770 m² de surface plancher dont une partie pourrait être proposée à la location.

L'ARC envisage de céder une parcelle d'environ 2 800 m², sous réserve d'ajustement de la surface. Cette surface sera à détacher des parcelles ZH n° 037 et ZH n°53.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 30 € HT le m². Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 84 000 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement de l'entreprise, sachant que cette dernière compte 6 salariés. Le nouveau site de Margny accueillera 2 nouveaux emplois sous 5 ans.

La société ATMR sollicite l'ARC pour l'obtention d'une aide à l'investissement. Pour rappel, l'ARC intervient à hauteur de 1 500 € par emploi créé, ce qui correspond à un montant de 3 000 € dans le cadre de ce projet.

La mise en place de cette aide suppose la signature d'une convention qui fixera les engagements de la société ATMR sur les créations d'emplois.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HERBET,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 30 janvier 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'une parcelle d'environ 2 800 m² sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny à la société ATMR ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 30 € HT/m² soit un montant total de 84 000 € HT sous réserve d'ajustement de surface,

DECIDE, l'octroi d'une aide à l'investissement d'un montant de 1 500 € par emploi, sur la base d'un plan prévisionnel de développement à ajuster et prévoyant la création de 2 emplois d'ici 5 ans,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique de cession et toutes autres pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70, article 7015 et que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

8 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PROJET D'IMPLANTATION DE COFILM

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

8 - MARGNY LES COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PROJET D'IMPLANTATION COFILM

Implantée sur la commune de Canly depuis 2004, la société COFILM est spécialisée dans la transformation et le négoce d'emballage industriel (films plastiques). Les locaux loués par COFILM sont trop étroits pour faire face au développement de son activité, l'entreprise souhaite acheter un bâtiment existant afin d'effectuer son transfert en septembre 2013.

L'entreprise compte actuellement 12 salariés et envisage le recrutement de 2 personnes.

Au regard de son développement et dans le cadre d'une démarche patrimoniale, l'entreprise souhaite transférer son activité sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny dans l'un des bâtiments existants.

L'ARC envisage de céder le bâtiment dénommé 77 ou N d'une surface au sol de 1 791 m² implanté sur une parcelle d'environ 5 030 m², sous réserve d'ajustement de la surface. Cette surface sera à détacher de la parcelle ZH n° 53.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 328 000 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface. Le bâtiment est livré en l'état, sans aucun aménagement intérieur du bâtiment, l'ARC apportant les réseaux (eaux, gaz, électricité, télécom,...) en limite de propriété avec la pose d'une clôture et d'un portail.

L'entreprise prend à sa charge les travaux de réhabilitation à l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.

La société COFILM sollicite l'ARC pour l'obtention d'une aide à l'investissement. Pour rappel, l'ARC intervient à hauteur de 1 500 € par emploi créé, ce qui correspond à un montant de 3 000 € dans le cadre de ce projet.

La mise en place de cette aide suppose la signature d'une convention qui fixera les engagements de l'entreprise COFILM sur les créations d'emplois.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HERBET,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 30 janvier 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'un bâtiment dénommé 77 ou N d'une surface au sol de 1 791 m² implanté sur une parcelle d'environ 5 030 m², sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny à la société COFILM ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 328000 € HT sous réserve d'ajustement de surface,

DECIDE l'octroi d'une aide à l'investissement d'un montant de 1 500 € par emploi, sur la base d'un plan prévisionnel de développement à ajuster et prévoyant la création de 2 emplois d'ici 5 ans,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'octroi de la subvention d'aide à la création d'emplois,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Principal, opération 975 et que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

9 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PROJET D'IMPLANTATION D'EURO DIRECT

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

9 - MARGNY LES COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – PROJET D'IMPLANTATION EURO DIRECT

Implantée sur la commune de Levignen, la société EURO DIRECT engineering est spécialisée dans la fabrication, la réparation de matériel pour la pomme de terre, oignons, carottes et légumes divers. Ses clients sont les exploitants agricoles, les négoce ou centres de conditionnement basés dans un rayon de 250 km. Cette entreprise créée en 1994, souhaite acheter un bâtiment existant afin d'effectuer son transfert dès que possible.

L'entreprise compte actuellement 15 salariés et envisage un développement de ses effectifs.

Au regard de son développement et dans le cadre d'une démarche patrimoniale, l'entreprise souhaite transférer son activité sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny dans un des bâtiments existants.

L'ARC envisage de céder le bâtiment dénommé 72 ou K d'une surface au sol de 3 114 m² implanté sur une parcelle d'environ 7 720 m², sous réserve d'ajustement de la surface. Cette surface sera à détacher de la parcelle ZH n° 53.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 558 000 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface. Le bâtiment est livré en l'état, sans aucun aménagement intérieur du bâtiment, l'ARC apportant les réseaux (eaux, gaz, électricité, télécom,...) en limite de propriété avec la pose d'une clôture et d'un portail.

L'entreprise prend à sa charge les travaux de réhabilitation à l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.

EURO DIRECT sollicite l'ARC pour l'obtention d'une aide à l'investissement. Pour rappel, l'ARC intervient à hauteur de 1 500 € par emploi créé.

La mise en place de cette aide suppose la signature d'une convention qui fixera les engagements de l'entreprise EURO DIRECT sur les créations d'emplois.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. HERBET,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 30 janvier 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'un bâtiment dénommé 72 ou K d'une surface au sol de 3 114 m² implanté sur une parcelle d'environ 7 720 m², sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny à la société EURO DIRECT ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 558 000 € HT sous réserve d'ajustement de surface,

DECIDE, l'octroi d'une aide à l'investissement d'un montant de 1 500 € par emploi créé, sur la base d'un plan prévisionnel de développement à ajuster,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'octroi de la subvention d'aide à la création d'emplois,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Principal, opération 975 et que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

10 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – AIDE FINANCIERE AU PROJET OLYGOSE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

10 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – AIDE FINANCIERE AU PROJET OLYGOSE

L'entreprise OLYGOSE, créée en 2009, est spécialisée dans la fabrication d'ingrédients pour le marché de l'alimentaire-santé. Implantée depuis sa création sur le Parc technologique des rives de l'Oise, elle emploie aujourd'hui 11 salariés (ETP) et a inauguré en décembre son démonstrateur industriel, représentant un investissement de 1,8 M€.

Cette unité est dédiée à la production de fibres végétales solubles issues du lait de pois et destinées à entrer dans la fabrication d'aliments sucrés. Pour accompagner la montée en puissance de cette activité de production, OLYGOSE a prévu de recruter 6 salariés en 2013.

Il est proposé de soutenir le développement d'OLYGOSE en apportant une aide financière de 1500€ par emploi créé, soit un montant total de 9000 €. Cette aide financière s'inscrit dans le cadre du Plan Local de Redynamisation (PLR) de Compiègne, au titre de l'action de soutien à la filière verte.

La mise en place de cette aide suppose la signature d'une convention qui fixera les engagements de la société OLYGOSE sur les créations d'emplois.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame FRESCH,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 30 janvier 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'accorder une aide financière de 1 500 € par emploi, soit 9 000 € à la société OLYGOSE (création de 6 nouveaux emplois) dans la cadre du soutien à la filière verte.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les engagements de la société OLYGOSE sur les créations d'emplois.

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

11 - LA CROIX SAINT OUEN – PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE – PROJET HYGIE SANTE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

11 - LA CROIX SAINT OUEN – PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE – PROJET HYGIE SANTE

L'association Hygie Santé (ancienne ADMR) est une structure médico-sociale qui assure sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels aux personnes de plus de 60 ans ou dépendantes à leur domicile.

Les arrondissements de Compiègne et de Senlis présentent un équipement moins important que les autres arrondissements du département de l'Oise. Aussi, l'Agence Régionale de Santé de Picardie (ARS) a lancé un appel à projet visant à créer 33 places de Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sur l'arrondissement de Compiègne.

C'est le SSIAD Hygie Santé qui a été retenu. Actuellement implanté à Jaux, le local n'est plus adapté aux besoins de la structure. En effet, l'effectif du personnel va augmenter très rapidement pour passer de 18 à 25 personnes et un rapprochement avec l'hôpital de Compiègne devient un critère indispensable pour cet établissement. Le transfert se fera en deux étapes avec une implantation provisoire à partir de septembre 2013 sur le Parc Tertiaire et Scientifique (dans les anciens locaux de la SAUR) en attendant la construction d'un bâtiment tertiaire de 300 m² sur la parcelle contiguë à la clinique vétérinaire.

L'ARC envisage de céder une parcelle d'environ 1 525 m², assortie d'un droit à construire de 600 m² SHON sous réserve d'ajustement de la surface. Cette surface sera à détacher de la parcelle ZA n° 237.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 43 € HT le m². Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 65 575 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. DESESSART,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 13 septembre 2012,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'une parcelle d'environ 1 525 m² Scientifique de La Croix Saint Ouen à Hygie Santé ou ~~toute autre structure s'y~~ substituant, au prix de 43 € HT/m² soit un montant total de 65 575 € HT sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

PRECISE que la recette sera inscrite au budget aménagement, chapitre 70

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

12 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC DES JARDINS – DEFINITION DU PRIX DE CESSION DES PARCELLES VENDUES EN LOTS LIBRES

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER - AMENAGEMENT

12 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC DES JARDINS – DEFINITION DU PRIX DE CESSION DES PARCELLES VENDUES EN LOTS LIBRES

L'ARC avait, en décembre 2009, attribué deux lots (« C7 » et « C7' ») à la société OSICA pour la réalisation de logements locatifs aidés. Les deux permis de construire ont été délivrés.

L'ARC et la Commune ont ensuite défini un deuxième programme de logements basé sur la mixité entre habitat collectif ou semi-collectif, et maisons individuelles de type maisons en bande ou maisons de ville. Les lots concernés étaient les lots C3, C4 et C8 (collectifs), MB1 et MB2 (maisons en bande) et MV1 et MV2 (maisons de ville). Des logements locatifs aidés sont prévus dans les lots C3 et C4.

Par délibération en date du 23 mars 2012, le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne a délibéré du prix de cession pour ces lots en faveur de Nacarat et Picardie Habitat.

Par ailleurs, les travaux de fouilles archéologiques sont programmés du mois de mars au mois de juin 2013, et les travaux d'aménagement pourront se dérouler, pour la rue F. Meunier, dès le mois de mars, pour les autres secteurs de la première phase, à partir du mois de juin 2013.

Aussi, il est proposé de lancer la commercialisation des premiers lots libres qui seront viabilisés par les travaux dès que possible. Il convient pour cela d'en fixer le prix au m².

Les parcelles concernées présentent des superficies comprises en moyenne entre 450 et 790 m².

Il est proposé un prix de vente de 140 € H.T. / m² de terrain, ce prix étant validé par le service des domaines.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur VALLEE,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 07 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2013,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

Vu les articles L. 5211-1 et L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE, de lancer la commercialisation de lots à bâtir situés dans le périmètre de la ZAC des Jardins à La Croix Saint-Ouen, pour un prix de 140 € .H.T. / m² ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les compromis de vente et les actes authentiques de cession, ainsi que toutes les pièces et documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 février 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

13 - COMPIEGNE – LANCEMENT D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE SUR LE SITE DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER - AMENAGEMENT

13 - COMPIEGNE – LANCEMENT D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE SUR LE SITE DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR

Le 15 janvier dernier, une commission conjointe (Aménagement et Urbanisme, Economie et Equipement) a examiné les résultats de l'étude d'urbanisme confiée par l'ARC au groupement conduit par APS, portant sur l'Ecole d'Etat Major.

Ce travail a permis de réaliser un diagnostic complet du site (urbain, architectural, technique et patrimonial), de définir la répartition des programmes, une organisation urbaine générale du site et sa mise en relation avec la ville et enfin l'approche d'un bilan d'aménagement.

Des scénarios chiffrés de réutilisation des bâtiments ont été réalisés selon 4 programmes : logements / bureaux / formation / hôtellerie. Ils ont permis à l'ARC de choisir un schéma d'ensemble de localisation. Dans ce cadre, il convient d'indiquer qu'afin d'optimiser l'approche financière sur ce dossier et de limiter son déficit, il est envisagé que durant la première phase d'intervention sur ce site soit mis en vente les bâtiments situés à l'Est de la Place d'Armes, le long du Cour Guynemer.

Une première estimation des travaux d'aménagement, comprenant la réorganisation des murs d'enceinte, des chaussées et réseaux enterrés extérieurs et intérieurs au site s'élève à environ 4 000 000,00 € H.T (hors stationnement souterrain ou en silos). Ce travail permettra un phasage dans le temps de la valorisation immobilière de l'Ecole d'Etat Major. La première phase pourrait porter notamment sur la Cour d'Eylau, la partie Est de la Place d'Armes. Les autres bâtiments (ceux correspondant au futur Centre de Congrès, bâtiments de la partie Ouest de la Place d'Armes et Cour d'Orléans) feront l'objet d'un phasage ultérieur.

En soutien des actions de l'ARC sur le site de l'EEM, en vue du développement d'un pôle tertiaire et pour l'aménagement (traitement des espaces publics et l'ouverture sur le cœur d'agglomération), l'Etat a consenti un abondement 2 millions d'euros du PLR (qui s'ajoutent aux 2,6M€ antérieurs utilisés essentiellement pour valoriser les Hauts de MARGNY LES COMPIEGNE). Cet abondement couvre près de 50 % des dépenses engagées par l'ARC sur le site de l'Ecole de d'Etat Major, les subventions correspondantes devant être versées avant juin 2015..

Cette échéance proche impose à l'ARC de conduire rapidement une première phase d'aménagement du site de l'Ecole d'Etat Major.

L'ARC a pour objectif de s'associer les services d'une équipe pluridisciplinaire qui sera amenée à l'accompagner pour la mise en œuvre de son projet de reconversion du site de l'Ecole d'Etat Major.

L'Equipe de maîtrise d'œuvre devra :

- Prolonger et affiner le parti d'aménagement défini pour l'Ecole d'Etat Major en traitant plus particulièrement les volets suivants :
 - o relations entre l'Ecole d'Etat Major et le centre ville de COMPIEGNE, le secteur de la gare, l'Oise, le quartier Bellicart à travers notamment son débouché sur la Porte Chapelle et le carrefour du 5ème Dragons,
 - o préciser les solutions qui permettront d'araser pour partie les murs de clôture périphérique du site (rue Othenin et rue de l'Arquebuse notamment), en relation avec l'architecte des Bâtiments de France.
 - o mener une analyse comparative technique et financière des solutions complémentaires à apporter en termes de parking, en plus du stationnement de surface qui est insuffisant,
 - o préciser les modalités d'aménagement des espaces publics du site et notamment leurs relations avec les bâtiments existants, voire le cas échéant avec des espaces privatifs qui seront créés,
- Réaliser une mission complète de maîtrise d'œuvre portant sur l'ensemble des espaces publics et VRD du site ainsi que sur ses abords immédiats,
- Accompagner l'ARC au travers de certaines missions connexes dans la mise en œuvre du projet (phase de concertation, définition d'un cahier de prescriptions architecturales et paysagères,....

Le périmètre d'étude correspond aux 4,5 ha du site et ses abords immédiats (voirie et bâti contigu).

Conformément au code des marchés publics, il y a lieu de lancer une procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre sur appel d'offres ouvert.

Conformément aux articles 33 et 74 du Code des Marchés Publics, il convient de désigner un jury qui comprendra :

- le Président de l'ARC ou son représentant,
- 5 membres du conseil d'agglomération, élus par le conseil d'agglomération en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Il sera procédé, selon les mêmes dispositions, à l'élection des suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires.

En outre, le jury comprendra en plus trois personnes, non élues, à même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats de l'appel d'offres.

Cette mission est estimée entre 350 000 euros HT à 450 000 euros HT. Cette dépense entre dans les dépenses subventionnables prises en compte pour le calcul des 2 000 000 d'euros d'apport du PLR, sur la base d'un taux de subvention à 50%.

Cette opération sera proposée pour obtenir l'aide du Conseil Régional de Picardie, dans le cadre d'un dispositif transitoire destiné à accompagner les territoires dans la réalisation de leurs projets d'investissement qui viendra se substituer au FRAPP. Elle pourrait également bénéficier d'une aide du Conseil Général de l'Oise.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 7 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'engager la restructuration du site de l'Ecole d'Etat Major à COMPIEGNE,

APPROUVE, le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en matière de maîtrise d'œuvre infrastructure et fixe la composition du jury comme suit :

- Le représentant de Monsieur Le Président de l'ARC, désigné par arrêté du Président, (Michel FOUBERT)

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Eric de VALROGER	Christian TELLIER
Anne-Marie VIVÉ	Marie-Claire GARREAU
Bernard HELLAL	Jean-Noël GUESNIER
Jean DESESSART	Baudouin GERARD
Laurent PORTEBOIS	Evelyne LE CHAPPELLIER

- Personne ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats du concours :
 - o Un représentant du CAUE
 - o Un représentant de Oise La Vallée
 - o Le Directeur des Services Techniques de la Ville de Compiègne
- Le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence seront invités à participer au jury avec une voix consultative

MANDATE, Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 février 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

14 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – ZAC DES DEUX RIVES – MODIFICATION DE MODALITES DE PAIEMENT DE L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE M. DESNOES

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER - AMENAGEMENT

14 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – ZAC DES DEUX RIVES – MODIFICATION DE MODALITES DE PAIEMENT DE L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE M. DESNOES

En date du 29 février 2008, le Conseil d'Agglomération a validé l'acquisition de la propriété de la SCI IMMONORD, représentée par M. DESNOES, nécessaire à la réalisation de la ZAC des 2 rives et du Pont neuf.

Il a donc été acquis, en date du 9 juin 2008 les parcelles sises à Margny les Compiègne section AE n° 67,75,80,81,82 et 157 au prix de 2 250 000 €. L'acte a été régularisé en date du 9 juin 2008.

Les modalités de paiement prévoyaient le versement en numéraire de 1 500 000 euros et une dation en paiement de 750 000 euros à valoir sur l'opération immobilière future.

Monsieur DESNOES souhaite désormais renoncer à cette dation et percevoir le versement en numéraire de 750 000 euros (éventualité qui était prévue dans l'acte si le programme immobilier réalisé sur cette emprise n'était pas livré au 30 juin 2014).

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances en date du 11 février 2013,

DECIDE de modifier les modalités de paiement prévues dans l'acte du 9 juin 2008 entérinant la cession des parcelles AE n° 67,75,80, 81 et 137 par la SCI IMMONORD au profit de l'ARC pour un montant total de 2 250 000 euros,

DECIDE de transformer la dation de 750 000 euros à valoir sur l'opération Immobilière future en un versement en numéraire de 750 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces afférents à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

**15 - J A U X – ETUDES PREALABLES A LA CREATION DE LA ZAC DE L'ECO-QUARTIER
– CHOIX DU PRESTATAIRE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION VISANT A
ETABLIR L'ETUDE D'AVANT PROJET ET LES MISSIONS COMPLEMENTAIRES**

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER - AMENAGEMENT

15 – J AUX - ETUDES PREALABLES A LA CREATION DE LA ZAC DE L'ECO-QUARTIER – CHOIX DU PRESTATIAIRE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION VISANT A ETABLIR L'ETUDE D'AVANT PROJET ET LES MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Etudes préalables à la création de la ZAC de l'éco-quartier – choix du prestataire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'éco-quartier de JAUX et de la création d'une ZAC de l'éco-quartier de JAUX, une consultation publique a été lancée visant à permettre la réalisation des études préalables à la création de cet éco-quartier.

Ces études préalables sont les suivantes :

- Dossier d'étude d'impact dont étude faune-flore et étude de potentiel de développement en énergies renouvelables
- Dossier loi sur l'eau
- Dossier d'étude loi Barnier-Amendement Dupont

Suite à la remise des offres, dix propositions ont été analysées, s'étageant de 35 000 euros HT à 102 000 euros HT. Après examen des références, des compétences, des notes méthodologiques en concertation avec la commune de JAUX, il est proposé de retenir, l'offre la mieux-disante correspondant à celle du groupement SODEREF – ACOUSTIBEL – ESPACE LIBRE – Les ENR pour un montant de 56.322,50 € HT. Elle apparaît effectivement la plus complète.

Lancement d'une consultation visant à établir l'étude d'avant projet de l'éco-quartier et les missions complémentaires

L'étude de définition d'un plan directeur de la commune de JAUX et de l'éco-quartier débutée il y a trois ans a permis d'aboutir à la définition d'un éco-quartier et à une proposition de phasage de mise en œuvre de celui-ci.

Il est nécessaire de concrétiser ce dossier..

L'élaboration de l'avant projet, sur la base de l'ensemble de l'étude de faisabilité réalisée par le groupement ARVAL, vise à affiner la définition du projet et la viabilisation complète de la zone que ce soit en matière de composition urbaine, de volumétrie des bâtiments ou de réseaux intérieurs et extérieurs à l'éco-quartier.

En outre, cette étude d'avant projet contiendra des tranches fermes et conditionnelles :

- élaboration à la phase projet du plan d'aménagement de surface de l'éco-quartier
- l'assistance aux services techniques de l'ARC en vue de permettre l'élaboration d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux,
- l'assistance au maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de la concertation préalable à la création de la ZAC

- une mission de suivi de chantier, en appui aux services techniques de l'ARC pour les aménagements de surface et extérieurs
- une mission de conseil architectural dans le cadre de la définition des projets immobiliers.

La durée de réalisation de cette étude d'avant projet hors missions annexes est de 4 mois.

Le Conseil d'agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer le marché des études préalables à la création de la ZAC de l'éco-quartier de JAUX au groupement SODEREF – ACOUSTIBEL – ESPACE LIBRE – Les ENR pour un montant de 56.322,50 € HT.

DECIDE, d'approuver le lancement d'une consultation visant à établir l'étude d'avant projet de l'éco-quartier de JAUX ainsi les missions complémentaires qui l'accompagne,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ces dossiers.

PRECISE, que la dépense du marché des études préalables à la création de la ZAC de l'éco-quartier de JAUX soit 56.322,50 € HT, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

HABITAT

**16 – CHOISY-AU-BAC – MISE EN ŒUVRE DU LOTISSEMENT LES MARRONNIERS –
DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE**

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

HABITAT

16 - CHOISY AU BAC – MISE EN ŒUVRE DU LOTISSEMENT LES MARRONNIERS – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement « les Marronniers » à CHOISY AU BAC, l'ARC a interrogé le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC quant à la sensibilité archéologique du site.

Le Préfet de la Région Picardie a informé par courrier daté du 15 janvier 2013, que les travaux envisagés étaient susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.

A ce titre, la réalisation d'un diagnostic portant sur la totalité de l'emprise de l'opération devra être réalisée.

Les investigations porteront sur une superficie d'environ 10 000 m² et seront soumises à redevance archéologique établie sur un ratio de 0,53 €/m² (taux 2013) soit un montant prévisionnel de 5.300 € sous réserve d'ajustement de la surface de terrain ou de l'augmentation du prix du m² de la redevance.

Le diagnostic sera réalisé en une seule tranche.

Il est proposé de saisir la DRAC sur la réalisation de ce diagnostic archéologique portant sur l'emprise du futur lotissement « les Marronniers » à CHOISY AU BAC.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de lancer le diagnostic archéologique sur le site du futur lotissement des Marronniers à Choisy au Bac sur une superficie d'environ 10 000 m² pour un montant de 5 300 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface de terrain ou du prix au m² de la redevance.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire,

PRECISE, que la dépense soit 5300 € HT, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

HABITAT

17 – COMPIEGNE – BATIMENT EX-BANQUE DE FRANCE – CESSION D'UN APPARTEMENT

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

HABITAT

17 - COMPIEGNE – BATIMENT EX-BANQUE DE FRANCE – CESSION D'UN APPARTEMENT

En date du 3 février 2009 l'Agglomération de la Région de Compiègne a acquis, dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, le bâtiment de l'ex Banque de France situé à Compiègne au 2 rue du Dahomey.

Le bâtiment comprend également deux anciens appartements de fonction, ainsi que des locaux archives.

Il a été décidé que ces derniers seraient cédés.

En date du 5 juillet dernier, l'ARC a délibéré sur la cession de deux appartements, l'appartement restant n'ayant pas trouvé acquéreur au moment de la première commercialisation.

Grâce à une parution dans l'ARC Infos et sur le site Internet de l'ARC, de nombreuses personnes ont montré leur intérêt pour l'appartement restant en vente. Le prix affiché était fixé à 500.000 € avec une marge de négociation de l'ordre de 10% par rapport à l'estimation domaniale.

Parmi les personnes intéressées, Monsieur et Madame PAPAY ont déposé une offre d'un montant de 480.000 €, qui a été acceptée.

Cette cession doit se régulariser pour la fin de l'année 2013, Monsieur et Madame PAPAY ayant demandé une condition suspensive d'obtention de prêt.

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 7 février 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission de d'Administration, des Finances et de la Promotion Economique du Territoire en date du 11 février 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'un appartement situé dans le bâtiment de l'ancienne Banque de France, à Monsieur et Madame PAPAY pour un montant de 480.000 €.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer les actes relatifs à cette cession ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la recette sera inscrite au budget principal chapitre 024.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

HABITAT

18 - BILAN DE REALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

HABITAT

18 - BILAN DE REALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

L'Agglomération de la Région de Compiègne a adopté son Programme Local de l'Habitat le 12 novembre 2009.

Un bilan à mi-parcours de ce PLH a été effectué en collaboration avec Oise La Vallée. Il a été présenté en Commission Aménagement et Urbanisme le 29 novembre 2012 puis transmis aux services de l'Etat pour avis.

L'exercice du bilan est délicat à mener dans la mesure où les données du recensement de la population sont livrées avec un décalage : les données 2010, première année de mise en œuvre du PLH ne seront disponibles qu'en 2013.

Cependant, des données sont disponibles pour permettre un bilan sur la construction neuve et les tendances du marché immobilier :

- Le volume annuel de construction neuve est inférieur à l'objectif du PLH fixé à 450 logements, même si le rythme est supérieur ces 5 dernières années (350 logements autorisés en moyenne par an) à ce qu'il était antérieurement. En outre, la somme des logements prévus dans les opérations d'aménagement de l'ARC prévues à court terme (3 ans) dépasse cet objectif.
- L'étude de marché logement a montré que le volume de vente annuel en promotion, de plus ou moins 100 logements par an, présente des prix (entre 3 000 euros et 3 500 euros) trop élevés par rapport à la demande mobilisable. L'enjeu pour l'ARC est de continuer à développer une offre de logements abordables autour de 2 200 euros et 3 000 euros TTC par m² habitable tout en assurant l'équilibre de ses opérations d'aménagement.
- S'agissant du logement locatif social, les chiffres de la programmation dans le cadre de la délégation des aides à la pierre sont assez proches du total de 130 logements/an (PLUS PLAI, PLS) – hors ANRU –prévu par le PLH. Les projets sont toujours situés principalement sur les communes du cœur d'agglomération mais on note que les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU (Choisy au Bac et La-Croix-Saint-Ouen) se sont également engagées dans des opérations importantes (Le Buissonnet et Les Jardins). Par ailleurs un effort important a été réalisé pour le logement et l'hébergement destiné à des publics spécifiques (logement très social, logement étudiant, logement pour personnes âgées y compris en dépendance)
- En ce qui concerne l'amélioration du parc existant, l'OPAH a permis de répondre à la demande de ménages en situation de logement indigne ou de précarité énergétique. La reconduction de l'OPAH pour une durée de 2 ans à compter d'août 2013 est envisagée.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 07 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, le bilan du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) adopté le 12 novembre 2009.

MANDATE, Monsieur Le Président ou son représentant pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

19 - COMMUNES DE L'ARC – VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

19 - COMMUNES DE L'ARC : VALIDATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (SDAEP)

L'ARC gère la production de deux captages d'eau potable (Baugy et les Hospices) qui alimentent la Ville de Compiègne, la Commune de Venette et, en secours, la Commune de Lacroix Saint-Ouen et le Syndicat de Longueil Sainte Marie. Ces captages, compte tenu de leur production, sont classés prioritaires et « Grenelle 2 ». C'est dans ce cadre que l'ARC a décidé d'établir un Schéma Directeur de l'Eau Potable (SDAEP) sur son territoire même si elle n'en a pas réellement la compétence.

En effet, il faut rappeler que la compétence eau potable est détenue par les Communes ou par les Syndicats des eaux.

L'élaboration de ce Schéma Directeur vient en prolongement d'études menées depuis 2001 sur la diversification de la ressource (3^{ème} Ressource) qui n'ont pu aboutir.

L'étude du SDAEP menée depuis 2011 et portant sur les besoins de la totalité du territoire et des syndicats de Longueil Sainte Marie et Choisy-au-Bac apporte les enseignements suivants :

- la recherche en eau souterraine, en dehors du lit moyen de l'Oise, n'est pas fructueuse,
- l'alimentation d'eau superficielle provenant de rivières est possible (usine de traitement sur l'Oise ou l'Aisne) mais extrêmement coûteuse,
- les besoins à satisfaire (horizon 2025 et données du SCOT) sont quasiment identiques aux besoins des années 2000. Les captages actuels (Baugy et les Hospices) peuvent satisfaire ce besoin.
- le diagnostic et les essais sur les captages existants ont montré que ceux-ci peuvent largement faire face aux besoins futurs.
- la production de l'ARC peut venir en secours des productions du Syndicat des eaux de Choisy-au-Bac, des communes de Margny-lès-Compiègne, Lacroix Saint-Ouen et Bienville ainsi que de 50% des besoins du Syndicat de Longueil-Sainte-Marie.

Le projet de Schéma Directeur de l'ARC propose donc une architecture de la production d'eau potable de la manière suivante :

- renforcer la production du captage des Hospices en leur permettant de passer de 300m³/h à 500m³/h par forage ;
- créer une station de reprise et un réservoir sur le secteur des Hospices ;
- sectoriser la distribution en 4 parties ;

- doubler ou créer des stations de reprise :
 - Rocade Sud
 - Hauts de Margny
 - Bois de Plaisance
- modifier le fonctionnement des ressources de Margny-lès-Compiègne
- créer ou renforcer les réseaux intercommunaux avec Margny-lès-Compiègne, Longueil-Sainte-Marie, Lacroix Saint-Ouen, Bienville.

Le coût estimé de ces travaux (maître d'œuvre comprise) s'établit à 6 M € et le calendrier proposé est le suivant :

- **2013** : Etablissement du programme de travaux et architecture détaillée de la production d'eau potable - Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux
- **2014** : Etude de maîtrise d'œuvre et lancement d'un appel d'offres travaux
- **2015-2017** : travaux

Il vous est proposé de valider le Schéma Directeur d'Adduction en Eau potable.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 04 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 05 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

VALIDE le Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable, tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 février 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

**20 - PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE « PROJET PIVERT » -
VIABILISATION DU TERRAIN - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES**

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

20 - PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE « PROJET PIVERT » : VIABILISATION DU TERRAIN : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Par délibération en date du 15/11/2012, le Conseil d'Agglomération a décidé d'apporter le soutien financier de l'ARC à hauteur de 4M€ au projet immobilier de la SAS PIVERT. Ce mandat se décompose comme suit :

- 2 M€ d'euros correspondent au foncier et aux VRD qui seront réalisés par l'ARC et liés à l'aménagement du Parc Technologique des Rives de l'Oise, afin de permettre l'implantation de ce projet, et d'y intégrer les espaces de stationnement,
- 2 M€ d'euros seront apportés en subvention à l'immobilier pour la SAS PIVERT,

Cette ventilation au sein des 4 M€ reste susceptible d'ajustement au regard de la réalité des coûts fonciers et de VRD.

La SAS PIVERT a finalisé son projet immobilier et a déposé un permis de construire, qui est en cours d'instruction.

Conformément à la délibération du 15/11/2012, l'ARC doit réaliser l'aménagement du terrain, les mesures compensatoires liées au PPRI ainsi que la viabilisation du terrain.

Les mesures compensatoires liées au PPRI s'élèvent à 300 000,00 €HT et seront réalisées au titre du marché à commande « terrassement ». Ces mesures consistent à créer un bassin de 12 000 m³ venant compenser le rehaussement du terrain à la cote PPRI du même volume.

Il vous est donc proposé un dossier technique pour réaliser les VRD comportant les réseaux d'eau, d'assainissement, de télécommunications ainsi que l'aménagement des abords et la création d'un parking de 80 places.

Le coût estimé de ces travaux de VRD s'élève à 800 000 €HT.

Aussi, il vous est demandé d'approuver le dossier technique et d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises.

Il est précisé que les prestations d'alimentation en électricité ~~du projet dont les besoins~~ sont de 2500 KVA seront réalisées par ERDF, concessionnaire du réseau d'électricité, et seront prises en charge par l'ARC pour la partie amenée de la Haute Tension A. La desserte du transformateur, quant à elle, sera à la charge de la SAS PIVERT.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 05 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté.

DECIDE le lancement d'une consultation d'entreprises, conformément au code des marchés publics.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 février 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

21 - BASSINS DE COMPENSATIONS ET D'ATTENUATION DE RIVECOURT – AVENANT POUR L'ETUDE HYDRAULIQUE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

21 - BASSINS DE COMPENSATIONS ET D'ATTENUATION DE RIVECOURT – PASSATION D'UN AVENANT POUR L'ETUDE HYDRAULIQUE

Par la délibération en date du 25 février 2011, votre assemblée a autorisé la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre l'ARC et la commune de Longueil Ste Marie pour la réalisation d'une étude hydraulique et de ses travaux pour un projet de bassins de compensation et d'atténuation des crues sur la commune de Rivecourt.

L'étude hydraulique de définition des aménagements des bassins de compensation et d'atténuation de crue sur Rivecourt est actuellement réalisée par le bureau d'étude Egis Eau. Cette étude se compose d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 126 900 € HT.

Le bureau d'étude Egis Eau a présenté plusieurs scénarii possibles de fonctionnement des bassins et le Comité de Pilotage a retenu le scénario suivant :

La vidange et le remplissage du bassin du Petit Pâtis se fera directement dans l'Oise par des vannes. Le remplissage et la vidange du bassin du Fourche se fera par le Grand Fossé.

Pour des raisons écologiques et de restauration des rus, les rus de la Conque et du Grand Fossé seront dévoyés :

- Le ru de la Conque est déplacé le long du bassin du Petit Pâtis pour lui redonner un écoulement dynamique, moins rectiligne et éviter que les eaux pluviales de la RD 200 s'y déversent.
- Les cours des rus de la Conque et du Grand Fossé sont intervertis au niveau d'un siphon qui constitue une difficulté majeure à l'écoulement du ru de la Conque.

En effet, le ru de la Conque passe sous le Grand Fossé par un siphon sous dimensionné qui ne permet pas un bon écoulement des eaux ni le transport sédimentaire et encore moins une vie piscicole.

Il convient, en conséquence, de supprimer le siphon.

Le bureau d'études cherche à maximiser les volumes de compensation et d'atténuation disponibles. Il lui a donc été demandé d'étudier la possibilité de faire du surstockage dans le bassin du Petit Pâtis grâce à du pompage. Cette hypothèse ne faisant pas partie du cahier des charges initial, il vous est proposé de passer un avenant au marché pour l'étude correspondante.

Le montant de cet avenant s'élève à 10 050€ HT. Conformément à la clé de répartition définie dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre l'ARC et la commune de Longueil Ste Marie, ce montant est partagé de la manière suivante : 5 125,5€ HT (51%) pour l'ARC et 4 924,5€ HT (49%) pour la commune de Longueil Ste Marie.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 05 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à l'étude hydraulique pour un montant de 10 050€ HT

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, opération 952.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 février 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

22 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ARC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

22 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ARC EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50.000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le décret N°2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure : le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable. Il comporte deux parties :

- L'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- L'autre relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2010 – 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret 2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE sur la base du rapport annexé à la présente délibération, de la situation de l'ARC en matière de développement durable

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 février 2013

URBANISME

23 - ELABORATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT OISE LA VALLEE 2013

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, , José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

URBANISME

23 - ELABORATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT OISE LA VALLEE 2013

Comme chaque année, il convient de définir le contenu du programme partenarial à finaliser entre l'ARC et OISE LA VALLEE.

Sur 2012, l'essentiel de l'activité de OISE LA VALLEE a concerné la finalisation du schéma de cohérence territoriale.

Parallèlement OISE LA VALLEE a poursuivi son travail sur les observatoires (observatoires des effectifs scolaires, tableaux de bord, suivi du PLH, ...)

Des réflexions ont également portées sur les actions susceptibles d'être mises en œuvre au titre du développement touristique sur la forêt de COMPIEGNE et sur les valorisations des berges de l'Oise.

Pour 2013 et concernant notre territoire, l'intervention de OISE LA VALLEE porterait sur les éléments suivants :

- Mise en place des indicateurs de suivi et d'évaluation du SCoT,
- Poursuite de la démarche interSCoT à l'échelle du pays Compiégnois portant notamment sur les thèmes suivants : trames verte et bleue, habitat, mobilité et stratégie économique),
- Préparation et analyse sur les conditions de mise en place d'un PLU intercommunal sur l'ARC,
- Zoom sur les capacités foncières et les dents creuses des communes de LA CROIX SAINT OUEN et de CHOISY AU BAC susceptibles d'être des terrains d'assiette d'opérations de constructions de logements locatifs sociaux, notamment pour faire face aux nouvelles contraintes législatives,
- Suivi du PLH de l'ARC et actualisation des tableaux de bord (y compris scolaires),
- Actualisation de l'analyse du logement étudiant dans l'ARC,
- Poursuite de la réflexion sur la valorisation touristique de la forêt de COMPIEGNE – Laigue dans le cadre du label forêt d'exception,

Par ailleurs, OISE LA VALLEE poursuivra des travaux permettant la publication d'analyses sur les dynamiques en cours à l'échelle de la Vallée de l'Oise et engagera une réflexion visant à définir un projet de « Parc de l'Oise » s'appuyant sur le site des projets existants dans les parties agglomérées de la Vallée de l'Oise.

Dans ce cadre, la participation de l'ARC s'élèverait à 151 000 euros (150 000 euros en 2012).

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur LEDAÏ,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 07 février 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de finaliser les accords avec OISE LA VALLEE pour mettre en œuvre le programme partenarial défini dans les attendus de la présente délibération, pour un montant de 151 000 euros.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 65

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

URBANISME

24 - BIENVILLE – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

URBANISME

24 - BIENVILLE – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Une procédure de modification n°1 du PLU de BIENVILLE est envisagée pour réaliser diverses adaptations réglementaires mineures.

Cette évolution du document d'urbanisme paraît compatible avec l'article L123-3 du code de l'Urbanisme dans la mesure où elle :

- Ne porte pas atteinte à l'économie générale du document,
- Ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison de risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- Ne comporte pas de graves risques de nuisances.

La procédure de modification prévoit l'organisation d'une enquête publique d'une durée d'un mois au terme de laquelle le commissaire enquêteur rendra ses conclusions et son avis, puis l'approbation du projet de modification par la commune et la Communauté d'Agglomération

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame GASTIGER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de prescrire la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de BIENVILLE,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire,

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

URBANISME

**25 - SAINT SAUVEUR – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

URBANISME

25 - SAINT SAUVEUR – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Une procédure de modification du PLU de SAINT SAUVEUR est envisagée avec pour but d'accompagner l'évolution du document approuvé le 06 juillet 2006, avoir une meilleure lisibilité du document et la réalisation d'opérations dans les dents creuses en secteur urbanisé de la commune.

L'objet de la modification n°1 est donc notamment :

- Une modification de certains points du règlement écrit
- Un ajustement du règlement graphique
- Une mise à jour des emplacements réservés

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de prescrire la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT SAUVEUR

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

URBANISME

26 - LE MEUX – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

URBANISME

26 - LE MEUX – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Le Meux a été approuvé par délibération du SIVOM de Compiègne en date du 30 mars 1993.

Cinq modifications de ce document d'urbanisme ont été approuvées : le 25 octobre 1996, le 26 février 1999, le 29 juin 2004, le 04 octobre 2007, le 23 février 2012.

Cette nouvelle procédure de modification du POS est proposée en collaboration avec la commune de Le Meux.

Les objets de cette modification porteront notamment sur les éléments les suivants :

- modification du règlement écrit et graphique d'une partie de la zone ND en vue de l'accueil d'un terrain familial au lieudit Les Jardins du Butel,
- suppression de l'emplacement réservé ER n°1.5 au Hameau de Caulmont suite à la réalisation d'un trottoir,
- réflexion à porter sur le zonage du secteur de la Pantoufière en vue d'implanter en première phase des logements associés pour partie à des activités tertiaires.

Au vu de ces éléments, il est d'engager la modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols de Le Meux pour ces objets.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par *Monsieur SCHAMBERTO*,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 07 février 2013,

DECIDE, de lancer la procédure de modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols du Meux,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tous les documents et pièces afférentes à cette modification.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

URBANISME

**27 - J A U X – M I S E E N O E U V R E D E L' E C O - Q U A R T I E R – D I A G N O S T I C
A R C H E O L O Q U I Q U E**

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

URBANISME

27 - JAUX – MISE EN OEUVRE DE L'ECO-QUARTIER – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Dans le cadre de l'aménagement du futur éco-quartier de JAUX, l'ARC a interrogé le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC quant à la sensibilité archéologique du site avant de solliciter une demande de diagnostic archéologique de l'emprise correspondant au futur éco-quartier de JAUX.

Le Préfet de la Région Picardie a informé par courrier daté du 16 janvier 2013, que les travaux envisagés étaient susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.

A ce titre, la réalisation d'un diagnostic portant sur la totalité de l'emprise de l'opération devra être réalisée.

Les investigations porteront sur une superficie de 27,5ha et seront soumises à redevance archéologique établie sur un ratio de 0,53 €/m² soit un montant prévisionnel de 143.365 € sous réserve d'ajustement de la surface de terrain ou de l'augmentation du prix du m² de la redevance.

Le diagnostic pourra être réalisé en plusieurs tranches dont une première phase à déterminer.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. NAVARRO,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 07 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de saisir la DRAC pour réaliser le diagnostic archéologique du futur écoquartier de JAUX,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

URBANISME

28 - CHOISY AU BAC – MISE EN ŒUVRE DE LA ZAC DU MAUBON – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

URBANISME

28 - CHOISY AU BAC – MISE EN ŒUVRE DE LA ZAC DU MAUBON – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Maubon à CHOISY AU BAC, l'ARC a interrogé le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC quant à la sensibilité archéologique du site.

Le Préfet de la Région Picardie a informé l'ARC que les travaux envisagés étaient susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. A ce titre, la réalisation d'un diagnostic portant sur la totalité de l'emprise de l'opération devra être réalisée.

Le diagnostic sera réalisé par tranches dont la première phase (1a) a fait l'objet d'une demande anticipée de prescriptions de diagnostic archéologique. Un arrêté préfectoral de prescription de diagnostic a été pris le 16 janvier 2013.

Une demande d'arrêté rectificatif va être faite afin de mettre en adéquation le périmètre de fouille et celui des futurs travaux avec le foncier détenu par l'ARC ou l'EPFLO.

Les investigations porteront sur une superficie d'environ 13 100 m² et seront soumises à redevance archéologique établie sur un ratio de 0,53 €/m² (taux 2013) soit un montant prévisionnel de 6.943 € sous réserve d'ajustement de la surface de terrain ou de l'augmentation du prix du m² de la redevance.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 07 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de lancer le diagnostic archéologique sur une première tranche de la première phase de la ZAC du Maubon à Choisy au Bac sur une superficie d'environ 13 100 m² pour un montant de 6 943 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface de terrain ou du prix au m² de la redevance.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire,

PRECISE, que la dépense soit 6.943 € HT, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

TRANSPORT ET MOBILITE

29 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU SMTCO POUR L'ANNEE 2013

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

TRANSPORT ET MOBILITE

29 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU SMTCO POUR L'ANNEE 2013

Au titre de l'année 2013, l'ARC sollicite l'aide financière du SMTCO sur les dossiers suivants :

Fonctionnement

- **AlloTIC - Maintien de l'extension horaire entre 7 h et 9 h**, déficit d'exploitation estimé à 89 550 € HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **AlloTIC - Déplacements vers les Hauts de MARGNY**, déficit d'exploitation estimé à 50 000 € HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **TIC – Réorganisation des lignes 3/4 et 5**, déficit d'exploitation estimé à 319 990,04 € HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **TIC – cadencement de la ligne 3/4 à 30 minutes**, déficit d'exploitation estimé à 32 653€ HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **TIC – Démarrage anticipé de la ligne 1**, déficit d'exploitation estimé à 10 226 € HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **TIC – Adaptation et extension de la ligne 7**, déficit d'exploitation estimé à 15 039 € HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 50% est sollicitée ;
- **Navettes EPIDE – Hauts de MARGNY**, déficit d'exploitation estimé à 10 000 € HT par an, sur lequel une aide financière à hauteur de 20% est sollicitée ;

Investissement

- **Acquisition d'un parc de véhicules dédiés à l'exploitation du réseau de transports urbains**, pour un montant estimé à 4 800 000€ HT et sur lequel une subvention à hauteur de 30% est sollicitée.

En fonctionnement, ces demandes consistent en un renouvellement de demandes déjà réalisées précédemment. Si des montants annuels sont inscrits, celles-ci n'auront cours que jusqu'à mi-juillet 2013, date d'échéance des contrats. De nouvelles demandes liées au prochain contrat d'exploitation des services de mobilité de l'ARC devront être formulées pour le comité syndical du SMTCO du mois de Juin.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Transports en date du 6 février 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 février 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de solliciter l'aide du SMTCO pour les demandes décrites par le présent rapport.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ces demandes de subventions.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

ADMINISTRATION

30 - ADHESION AU SMVO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ATTICHY

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ADMINISTRATION

30 - ADHESION AU SMVO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ATTICHY

Le Conseil d'Agglomération,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 14 novembre 2012, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy a exprimé sa volonté d'adhérer au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en date du 13 décembre 2012 approuvant la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy,

Vu la délibération du 7 janvier 2013, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy a décidé de son adhésion au Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise,

Vu le projet de convention entre le SMVO et la Communauté de Communes du Canton d'Attichy annexé à la présente délibération,

Sur rapport de Monsieur le Président,

DELIBERE

Article 1^{er} : La proposition d'admission de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Préfet de l'Oise sera saisi de cette demande dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-18 alinéa 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Monsieur Le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

ADMINISTRATION

31 - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ADMINISTRATION

**31 - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE**

A la suite du décès de Monsieur Robert TERNACLE, un poste de délégué titulaire est vacant au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage, instance présidée par Monsieur le Préfet de l'Oise.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Christian NAVARRO.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Et après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Christian NAVARRO, pour siéger au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage, en qualité de délégué titulaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 février 2013

ADMINISTRATION

32 - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTIONS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le vingt et un février deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Michel LAMORT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY DE MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS Marie-Claire GARREAU, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Régis de MONTGOLFIER, Jean DESESSART par Eric SELTZER, Evelyne LE CHAPPELLIER par Jean BOURSIER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Christine MULLER à Marylène HIMEDA, Thérèse-Marie LAMARCHE à Daniel BOILET

Ont donné pouvoir :

Stéphane COVILLE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Didier LOYE, Jean-Pierre BETEGNIE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier
M. TELLIER – Service Communication

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013
Date d'affichage : 15 février 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ADMINISTRATION

32 - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTIONS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 18 février 2013,

Il vous est proposé de fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadre d'emplois	Grades	Taux (en %)
Administrateur	Administrateur hors classe	100 %
Attaché	Attaché principal	100 %
	Directeur Territorial	100 %
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif	Adjoint de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Ingénieur	Ingénieur Principal	100 %
	Ingénieur en chef de classe normale	100 %
	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	100 %
Technicien	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Gardien	Brigadier Brigadier Chef Principal	100 %
---------	---------------------------------------	-------

Il est rappelé que les taux sont déterminés par délibération du Conseil d'Agglomération, après avis du Comité Technique Paritaire, mais que la décision de nomination relève du Président après inscription sur le tableau d'avancement en fonction de l'évolution des responsabilités des intéressés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur *MARINI*,

APPROUVE les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

